

lement que ces deux principes sont importants, mais qu'ils devraient être mis en pratique.

Comme je l'ai dit tantôt, un des plus grands problèmes de la fonction publique, c'est d'exprimer ses opinions sur d'importantes questions comme celle-là. Ce problème me préoccupe beaucoup. Si vous me permettez une remarque personnelle, j'expliquerai à la Chambre ce que j'ai essayé de faire en avril dernier. Lors de l'assemblée annuelle de l'association de ma circonscription, on avait prévu une discussion de la politique du bilinguisme. Le secrétaire parlementaire du premier ministre et le secrétaire exécutif de l'Institut professionnel du service public du Canada assistaient à cette réunion.

Au cours de la discussion, on a soulevé deux questions dont, à mon avis, il importe de faire état maintenant: d'abord que l'Institut professionnel, ainsi, je crois, que d'autres associations de fonctionnaires, estimaient que la politique, telle qu'elle se présentait jusqu'alors, ne protégeait pas effectivement les fonctionnaires unilingues qui comptaient de longues années d'expérience dans la fonction publique, comme l'avait envisagé M. Pearson dans son exposé. L'autre point, d'égale importance, est le suivant: les associations de fonctionnaires étaient nettement d'avis qu'il n'y avait pas eu entre elles et les autorités gouvernementales du Canada, quant à la mise en vigueur de cette politique, la consultation dont faisait état la déclaration de M. Pearson.

En conséquence, la politique du bilinguisme dans la fonction publique qui, comme le disait le ministre de la Justice (M. Turner) l'autre soir, a été énoncée dans un statut antérieur, la loi de 1967 sur l'emploi dans la fonction publique, sera maintenant d'application plus vaste et comportera des pouvoirs plus grands à la suite de l'adoption du présent projet de loi. Alors que nous nous embarquons dans cette grande entreprise visant à fournir aux personnes de langue française ou de langue anglaise un accès plus facile aux institutions publiques, nous devons, me semble-t-il, nous assurer que les moyens utilisés ne compromettent pas la fin que nous avons en vue. A mon avis, le succès que remportera cette politique au cours des prochaines années et, en fait, au cours d'une longue période, dépendra en très grande partie du degré d'appui et de confiance que la fonction publique lui accordera.

Je ne vois rien, en ce moment, qui puisse indiquer que cet appui et cette confiance seront refusés. Rien n'indique que les autorités gouvernementales chargées d'appliquer cette politique ne seront pas diligentes et ne

[M. Blair.]

déployeront pas tous les efforts voulus pour s'assurer que les principes essentiels d'équité et de justice contenus de manière implicite dans le discours de M. Pearson, continueront d'occuper le premier plan dans l'application de cette politique.

Maintenant que nous avons mis cette politique en œuvre et savons comment la rendre efficace au moyen de règlements et de méthodes au sein de la fonction publique, je pense qu'il est temps de remettre à l'étude la situation des fonctionnaires qui ont de l'ancienneté et de l'expérience. Il me semble que dans le cas où le bilinguisme n'est pas absolument essentiel à un certain poste dans la fonction publique, aucune préférence ou cote spéciale de compétence ne devrait être accordée aux personnes bilingues. Dans le cas des fonctionnaires unilingues expérimentés, cette considération pourrait être contrebalancée par le nombre d'années de service.

• (2.30 p.m.)

Pour être efficace et juste, cette politique devra être appliquée graduellement. Comme mon collègue le ministre de la Justice l'a dit hier soir, on devra l'appliquer avec bon sens et en tenant sérieusement compte de la situation des personnes touchées. Je crois fermement que le gouvernement actuel—et même tout gouvernement du Canada—est capable d'user de ses pouvoirs, de sa bienveillance et de son autorité pour veiller à ce que la mesure soit appliquée de la sorte. Je crois également que si on l'applique ainsi, elle contribuera pour beaucoup, comme l'espèrent les parrains du bill, à renforcer à l'avenir notre unité nationale.

M. Melvin McQuaid (Cardigan): Monsieur l'Orateur, avant de commencer mes remarques sur ce très important projet de loi, je crois qu'il serait injuste de ma part de ne pas profiter de l'occasion pour exprimer mes remerciements et ma gratitude envers le député d'York-Simcoe (M. Roberts) qui a présidé très équitablement et très efficacement le comité spécial de la Chambre qui a étudié le bill et en a fait rapport.

Des voix: Bravo.

M. McQuaid: J'ai eu le privilège de faire partie du comité. Je vous déclare très franchement, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à la Chambre, que j'ai été impressionné durant toutes les séances par l'esprit de justice et l'impartialité remarquable manifestés par le président dans l'exercice de ses fonctions. C'est pourquoi je tiens maintenant à le remercier et à le féliciter publiquement. Je crois également que je serais injuste si je ne